



L'état de santé de l'Afrique centrale scruté au Conseil de sécurité

Le 18^e rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la situation en Afrique centrale et sur les activités de l'UNOCA a été présenté le 12 juin par son Représentant spécial pour la sous-région. Au cours de cette session tenue par visioconférence, M. François Louncény Fall a insisté sur les enjeux politiques et sécuritaires, en les situant dans le contexte actuel marqué par la COVID-19. Il a souligné que la « persistance des conflits armés dans certaines parties de l'Afrique centrale sape les efforts en vue de répondre aux défis posés par [cette pandémie] », alors qu'un appel pour un cessez-le-feu mondial a été lancé le 23 mars par le Secrétaire général. Le Chef de l'UNOCA a notamment déploré le fait qu'en ces temps difficiles, des groupes terroristes et armés ont continué à déstabiliser la sous-région. Il a fermement condamné les attaques délibérées contre les civils et la destruction de la propriété privée et des infrastructures publiques, y compris des hôpitaux.

A cet égard, M. François Louncény Fall a longuement rendu compte des derniers développements au Cameroun. Il a fait observer qu'à la suite de l'attaque armée survenue en février 2020 à Ngaruh dans la région anglophone du Nord-Ouest, trois officiers accusés de meurtre ont été placés en détention préventive à la prison militaire de Yaoundé. Une commission d'enquête indépendante prescrite par le Président Paul Biya avait facilité cette diligence. Le Représentant spécial a révélé que le Réseau des organisations de défense des droits de l'homme du Cameroun a recommandé une commission similaire pour élucider les circonstances de la mort, en août 2019, du journaliste Samuel Ajiekah Abuwe, plus connu sous le nom



de Wazizi. Il a précisé que plusieurs autres organisations non gouvernementales nationales et internationales ont également lancé des appels allant dans ce sens.

Protection des civils

Par ailleurs, M. François Louncény Fall a encouragé le comité de suivi des recommandations du « grand dialogue national » tenu du 30 septembre au 4 octobre 2019 à continuer de promouvoir le dialogue national, y compris avec les parties au conflit. Il a expliqué que cette démarche devrait permettre « d'assurer la protection des civils et des droits de l'homme et

de créer les conditions de la reconstruction et du développement » des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en proie à une crise profonde depuis plus de trois ans. « Je suis préoccupé par les difficultés persistantes auxquelles se heurte l'accès humanitaire dans les deux régions et j'exhorte le Gouvernement et la communauté humanitaire à renforcer leur coordination et leur coopération afin de faciliter la fourniture d'une assistance indispensable aux populations touchées par la crise », a précisé M. Fall.

Le Chef de l'UNOCA a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur plusieurs autres situations

en Afrique centrale, notamment au Congo où il demande aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour instaurer la confiance dans les plateformes de dialogue prévues par la Constitution, en particulier le Conseil national du dialogue. Il a invité toutes les autres parties prenantes à participer de bonne foi à ce dialogue.

Par ailleurs, le Représentant spécial a salué les efforts de Sao Tomé-et-Principe en vue d'une réforme judiciaire consensuelle visant à protéger le pays de l'instabilité institutionnelle, à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et à lutter contre la corruption.

Inquiétudes face à la persistance des menaces transfrontalières

Des dossiers ayant une dimension régionale ou transfrontalière étaient aussi au centre de la présentation de M. Fall devant le Conseil de sécurité. Outre l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité en Afrique centrale, il a mis en exergue la menace croissante de l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée, où un nombre croissant d'actes de piraterie a été enregistré ces derniers mois. Il a également exprimé des inquiétudes face aux exactions de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) qui, bien qu'affaiblie, continue de tuer, de piller et d'enlever des civils et des enfants. Il a indiqué qu'au cours de la période considérée, la République démocratique du Congo a été particulièrement touchée. Il a plaidé pour la poursuite de la lutte contre ce groupe armé (LRA) et un appui aux États afin de consolider les acquis.

Le Représentant spécial s'est cependant félicité de la mobilisation des armées du Cameroun et du Tchad pour lutter contre le terrorisme dans le bassin du lac Tchad. L'opération « Colère de Boma », lancée par l'armée tchadienne entre fin mars et début avril, semble avoir considérablement fragilisé Boko Haram, a-t-il relevé. Il a lancé un appel pour un plus grand soutien international pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones touchées par Boko Haram dans le bassin du lac Tchad.

Afrique centrale : croissance en baisse de 2,3% du fait de la COVID-19

Dans sa présentation au Conseil de sécurité le 12 juin, le Représentant spécial, François Louncény Fall, s'est appesanti sur l'impact de la pandémie à coronavirus sur la situation socio-économique de la sous-région. Extrait.



Photo Archives ONU/Loey Felipe

En ce qui concerne les droits de l'homme, je félicite les Etats pour leurs efforts en vue de limiter l'impact de la pandémie sur les droits économiques et sociaux, y compris en adoptant des mesures financières visant à préserver les emplois et apporter une assistance aux entreprises et aux couches les plus vulnérables de leurs populations. Je salue aussi les mesures de clémence prises par certains Etats en faveur des prisonniers, répondant ainsi à l'appel de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour la décongestion des prisons afin de prévenir la propagation de la COVID-19 en milieu carcéral. Dans certains cas, les gouvernements ont adopté des mesures restrictives pour prévenir la propagation du virus, qui ont été perçues comme affectant l'exercice de certaines libertés fondamentales. Tout en reconnaissant la nécessité de telles mesures, il est important que les gouvernements veillent à ce que les forces de l'ordre les appliquent avec précaution et mesure, dans le respect des principes et standards en matière des droits de l'homme [...].

Comme vous pouvez le constater, l'Afrique centrale continue de faire face à de nombreux défis. La COVID-19 devrait amplifier ces défis dans des proportions que nous ne pouvons pas encore évaluer avec exactitude pour le moment. Toutefois, les mesures individuelles et collectives prises par les pays et la sous-région pour contenir la pandémie et relever les autres défis auxquels ils sont confrontés sont encourageantes et méritent d'être soutenues par la communauté internationale ».

« [...] Cette session se tient dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, qui a bouleversé la vie des citoyens ainsi que le fonctionnement des Etats et des institutions régionales en Afrique centrale. La sous-région a enregistré son premier cas de COVID-19 le 6 mars 2020. A ce jour, tous les 11 pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) en sont affectés. A la date du 11 juin 2020, 21929 cas confirmés en laboratoire et 462 décès ont été enregistrés, selon l'OMS.

La crise économique est une conséquence majeure de la pandémie. Selon les projections des experts de la CEEAC, la croissance en Afrique centrale devrait connaître une contraction de 2,3% à cause de la pandémie. Cette situation affecte de manière disproportionnée la sous-région d'Afrique centrale, où de nombreux pays sont producteurs de pétrole. Le ralentissement des activités économiques dû à la COVID-19 prive les Etats des ressources dont ils ont besoin pour répondre à l'impact socioéconomique de la pandémie, avec le risque de créer des troubles sociaux. Puisque les gouvernements sont obligés de choisir entre les dépenses ur-

▲ « L'Afrique centrale continue de faire face à de nombreux défis. La COVID-19 devrait amplifier ces défis dans des proportions que nous ne pouvons pas encore évaluer avec exactitude pour le moment ».

gentes en matière de santé publique et les autres priorités, ils risquent de ne pas disposer de ressources nécessaires pour le bon fonctionnement des institutions nationales et le financement de réformes cruciales.

Je suis heureux de constater que les gouvernements et institutions régionales de l'Afrique centrale ont pu s'adapter au nouveau contexte de crise. Ils assurent la continuité de certaines activités cruciales. Ainsi, après l'adoption en décembre 2019 d'une ambitieuse réforme visant à renforcer son efficacité et moderniser ses structures, la CEEAC est en train de mettre en place ses nouvelles structures. La réunion ministérielle extraordinaire qui s'est tenue les 3 et 4 juin a permis d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, ainsi que la situation en République centrafricaine et les efforts régionaux contre la COVID-19. La réunion a adopté les quatre axes de la Stratégie de lutte contre la COVID-19 et ses implications en Afrique centrale. Ces

quatre axes sont : (i) prévenir la propagation du virus ; (ii) limiter le taux de mortalité et gérer les cas positifs ; (iii) répondre à l'impact socioéconomique et sécuritaire de la COVID-19 ; et (iv) répondre aux problèmes de sécurité transfrontalière créés par la pandémie [...]. L'UNOCA est resté opérationnel en dépit de la pandémie et continue de mobiliser les entités pertinentes des Nations Unies pour soutenir l'organisation sous-régionale pendant cette période cruciale de son évolution. Un groupe de travail conjoint UNOCA-CEEAC a été créé à cet effet [...].

Consultations en prélude au briefing au Conseil de sécurité

En prélude à son briefing au Conseil de sécurité, le Représentant spécial, M. François Louncény Fall, avait tenu une série de consultations virtuelles avec les représentants de plusieurs Etats membres et des responsables onusiens, du 2 au 12 juin. Il s'agissait, entre autres, du Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin (le Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies) et d'autres membres du Conseil de sécurité ; des Représentants permanents des Etats membres de l'UNSAC (Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale) auprès des Nations Unies ; des Secrétaires généraux adjoints aux Affaires politiques et à la consolidation de la paix, aux Opérations de paix, et aux Opérations d'appui ; ainsi que de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Les échanges avec tous ces interlocuteurs ont porté sur la pandémie de la COVID-19 et la situation politique, sécuritaire et socioéconomique en Afrique centrale, la réforme de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), et le rôle de l'UNOCA et des autres entités des Nations Unies en appui aux Etats et à la CEEAC.

ONU – Afrique centrale : maintien des contacts et renforcement de la coopération malgré la COVID-19

En dépit de la pandémie de COVID-19 et de la difficulté d'organiser (en mode présentiel) la 8^e réunion annuelle des entités onusiennes opérant en Afrique centrale, le Représentant spécial, M. François Louncény Fall, a initié des rencontres virtuelles avec les collègues concernés afin de maintenir le contact et renforcer la coopération. Il en est ainsi de celle tenue le 7 avril avec les Coordonnateurs résidents du Système des Nations Unies.

Réponses à la COVID-19

Les efforts des Etats de l'Afrique centrale face à la crise sanitaire mondiale provoquée par la COVID-19 et l'appui des Nations Unies étaient au cœur des discussions, de même que les impacts socioéconomiques de la pandémie et ses conséquences sur la situation politique et sécuritaire dans la sous-région. Le renforcement de la coopération régionale a été citée comme l'une des principales réponses à apporter à la COVID-19. Les participants ont convenu que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) doit y jouer un rôle capital.

Cette réunion a été suivie le 26 mai d'une deuxième rencontre élargie aux bureaux régionaux, notamment le Centre des Nations



Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), ONU-Femmes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Centre régional des Nations Unies pour la

paix et le désarmement en Afrique (UNREC). Elle était centrée sur les derniers développements dans la sous-région, en prélude aux briefings du Représentant spécial à la Commission de consolidation de la paix le 9 juin et au Conseil de sécurité le 12 juin.

▲ M. François Louncény Fall, a initié des rencontres virtuelles avec les collègues opérant en Afrique centrale afin de discuter des enjeux régionaux et raffermir la coordination de leur travail dans le contexte de la COVID-19.

COVID-19 : une réunion virtuelle pour booster la motivation du personnel de l'UNOCA

Le Représentant spécial et Chef de l'UNOCA, M. François Louncény Fall, s'est entretenu le 29 avril avec tout le personnel du Bureau au cours d'une réunion virtuelle destinée à échanger sur l'environnement de travail depuis la survenance de la pandémie de la COVID-19. Pendant près d'une heure et demie, les membres du personnel se sont exprimés sur les défis qu'ils rencontrent, les opportunités de développement de carrière et l'importance de trouver un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En clôturant la rencontre, le Représentant spécial a réaffirmé son appréciation au personnel pour son engagement à contribuer à la mise en œuvre du mandat de l'UNOCA dans des conditions inédites en raison de la crise sanitaire mondiale. Il a aussi réitéré son appel au respect scrupuleux des gestes barrières et autres mesures préventives telles que la distanciation physique et le port de masques.



COVID-19 - Gabon : le personnel de l'ONU soutient les populations vulnérables

Lors d'une cérémonie à la Chambre de commerce de Libreville le 22 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de de l'UNOCA a procédé, au nom du personnel des Nations Unies au Gabon, à la remise d'un don à la Mairie de Libreville. Cette contribution à la lutte contre le nouveau Coronavirus (COVID-19), qui est essentiellement destinée aux populations vulnérables de la capitale gabonaise, a été réceptionnée par la Ministre déléguée auprès du Ministre d'Etat gabonais chargé des Affaires étrangères, Mme Nanette Malonga Makinda.

D'une valeur de sept millions de CFA, le don était composé de dix tonnes de riz, 2000 barres de savon et 2016 bouteilles d'eau de javel. Le don a été transmis directement au Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre le nouveau COVID-19 (COPIL) représenté par le responsable de son Comité technique, le Pr. Romain Tchoua, et le Porte-parole, le Dr. Guy-Patrick Obiang Ndong. L'événement intervenait alors que le COPIL annonçait que la transmission du virus était finalement entrée dans sa phase communautaire au Gabon, où le 22 avril, 166 cas positifs, un mort et un patient guéri étaient enregistrés (au moment de boucler cette newsletter, la situation épidémiologique avait évolué : au 29 juin, sur 37 297 tests réalisés, 5394 cas positifs, 2420 guéris et 42 décès ont été enregistrés).

Après avoir salué les efforts que déploie le gouvernement pour réduire les risques d'une propagation et pour combattre la pandémie, le Chef de l'UNOCA a tenu à rassurer les autorités gabonaises quant à l'engagement des Nations Unies, aux côtés des pays touchés par le COVID-19, pour continuer à protéger et à sauver des vies. Il était accompagné, entre autres, du Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Gabon, M. Stephen Jackson, et de Mme Françoise Ndayishimiye, Représentante résidente d'ONUSIDA au Gabon.



▲ La Mairie de Libreville, bénéficiaire du don du personnel des Nations Unies en poste au Gabon, travaille en partenariat avec plusieurs agences onusiennes soucieuses du bien-être et du bien-vivre des populations, en particulier les plus fragiles.



COVID-19 : l'importance de la préservation des gains en matière de consolidation de la paix



A l'invitation de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, le Représentant spécial, M. François Louncény Fall, et le Secrétaire Général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-Mi, ont participé, le 9 juin, à une réunion virtuelle sur l'impact de la COVID-19 sur la consolidation de la paix en Afrique centrale. Dans son intervention, le Secrétaire Général de la CEEAC a mis en exergue la situation sanitaire et socioéconomique globale dans la sous-région et la stratégie régionale de riposte à la pandémie. Il a aussi noté que la crise sani-

taire risquait d'avoir un impact dans les domaines politiques et sécuritaires dans la sous-région. Le Représentant spécial a soutenu ce point de vue avant de partager avec la Commission des informations sur les activités de l'UNOCA dans le contexte actuel. Il a insisté sur l'appui à la CEEAC et la coopération avec les autres entités onusiennes. M. François Louncény Fall a également suggéré que le partenariat entre la future Commission de la CEEAC et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies soit renforcé par la signature d'un Protocole d'entente entre les deux entités.

PHOTO



COVID-19 : l'Afrique centrale adopte sa stratégie commune de riposte

Le Représentant spécial, M. François Louncény Fall, a pris part (comme observateur) à la réunion des Ministres en charge de la Santé des pays membres de la CEEAC qui s'est tenue du 24 au 25 juin par visioconférence sous la présidence du ministre gabonais de la Santé, Dr. Max Limoukou (voir Encadré ci-dessous). Une stratégie régionale de riposte contre le nouveau Coronavirus a été adoptée à cette occasion. Elle met l'accent sur la prévention de la transmission du virus, des décès ou la prise en charge des cas ; l'atténuation des effets sociaux, économiques et sécuritaires liés à la COVID-19 et la prévention de la propagation de la pandémie dans les régions frontalières.

Elaboration d'une feuille de route

La stratégie a été validée sous réserve, entre autres, de l'élaboration d'une feuille de route pour sa mise en œuvre ; l'élaboration d'un plan de travail et d'une démarche à suivre pour accélérer et renforcer des réformes visant l'intégration régionale dans le domaine de la santé ; l'organisation d'une session extraordinaire du Conseil des ministres en charge de la santé en vue de l'examen de la question relative à la coexistence de l'OCEAC (Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies



© Photo CEEAC

en Afrique centrale) et l'OSAC (Organisation de la santé de l'Afrique centrale).

Les ministres et représentants de l'Angola, du Cameroun, de la République Centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC), du Gabon, de la

Guinée Equatoriale, du Rwanda et du Tchad ont participé à cette réunion ainsi que plusieurs partenaires. Outre le Chef de l'UNOCA, le Président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Pr. Daniel Ona Ono ; le Chef du Bureau de liaison

de l'UA auprès de la CEEAC, Mme Hortense Nguéma et la Directrice du Bureau régionale de l'OMS Afrique, Dr Rebecca Matshidiso Moéti, y ont pris part.

Cette réunion a été précédée par celle des experts (du 22 au 23 juin).

COVID-19 : l'ONU encourage les Etats de la CEEAC à soutenir les plus vulnérables

Lors de la réunion virtuelle des Ministres en charge de la santé des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le 24 juin, le Représentant spécial a salué les organisations régionales et sous-régionales africaines, en particulier l'Union africaine et la CEEAC, pour les mesures importantes prises afin de contenir la propagation du coronavirus (COVID-19). Il a souligné l'importance pour les Etats membres de la CEEAC de privilégier « une approche et une réponse coordonnées à l'échelle sous-régionale, y compris en aidant les pays qui sont relativement moins bien préparés à faire face à la crise, et en veillant à ce qu'aucune frange de la société ne soit ignorée ».



M. François Louncény Fall a rappelé que la lutte contre la COVID-19 et son impact socioéconomique fait partie des priorités du Secrétaire général des Nations Unies, qui « recommande de soutenir les efforts des Etats visant à ajuster leurs dépenses de santé

pour répondre aux demandes et besoins urgents qu'impose cette pandémie ».

Le Chef de l'UNOCA a invité les Etats d'Afrique centrale à « promouvoir une plus grande coordination aux niveaux national, ré-

gional et sous-régional » et à s'assurer que les stratégies nationales « mettent en avant les besoins des plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées, et facilitent la participation active de la société civile ».

Le Représentant spécial reçu en audience par le Président Paul Biya



Photo : Présidence de la République du Cameroun

En visite de travail de 24 heures à Yaoundé, le Représentant spécial, M. François Louncény Fall, a été reçu en audience par le Chef de l'Etat camerounais, M. Paul Biya, le 13 mai. Outre la crise dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, leurs échanges ont porté sur la situation sécuritaire,

politique et économique en Afrique centrale, l'intégration régionale, le processus de réforme de la CEEAC et la pandémie de la COVID-19. Ils ont également discuté des voies et moyens de relever les défis auxquels le Cameroun et toute la sous-région sont confrontés. M. Fall a réaffirmé le ferme engagement de l'ONU à continuer d'œuvrer aux

côtés des autorités et du peuple camerounais pour accompagner leurs efforts de consolidation de la stabilité et de la cohésion sociale, ainsi que de promotion du développement socioéconomique au bénéfice des populations.

A l'issue de cette audience, le Représentant spécial a eu une séance de travail avec le Premier

Ministre, M. Joseph Dion Ngute, et le Ministre délégué auprès du Ministre des Relations extérieures, chargé de la coopération avec le Commonwealth, M. Felix Mbayu. M. Fall a également échangé avec quelques partenaires internationaux clés du Cameroun, avant de regagner Libreville le 14 mai à bord d'un vol spécial des Nations Unies.



Photo : Présidence de la République du Cameroun

Gabon : le nouveau Commandant des Forces de police tient à la coopération avec l'UNOCA



Le Colonel Issa Seye, Conseiller militaire principal/UNOCA, et la Commissaire Irène Gaga, Conseillère principale de Police/UNOCA ont eu une séance de travail le 8 mai 2020 au siège du Commandement en chef des Forces de police nationale (FPN) de Libreville avec le nouveau Commandant en Chef des FPN, le Général de Brigade Serge Hervé NGOMA, nommé le 3 avril, en remplacement du Général de corps d'armée Marcel Yves Mampangou Moussadji. Au-delà des

congratulations du Représentant spécial pour sa brillante promotion à ce poste stratégique, les Conseillers de l'UNOCA ont évoqué avec lui les sujets d'intérêt commun. Ils ont notamment discuté de l'impact de la COVID-19 sur les activités de la police gabonaise et sur son personnel.

Le Général de Brigade Serge Hervé NGOMA a saisi cette occasion pour expliquer les enjeux des mesures d'ordre pratique prises dans le cadre de la circulation urbaine et de la gestion des foules

(couvre-feu, barrières et barrages, contrôle du port des masques, etc.). Il a également mis en relief les difficultés auxquelles font face les éléments des FPN sur le terrain, rappelant qu'ils s'emploient de façon professionnelle et significative à exécuter leurs missions, dans l'intérêt des populations et en veillant à la protection maximale des uns et des autres. Sur ce point, il a fait observer que la police gabonaise a décidé rapidement de confectionner elle-même des masques pour équiper son personnel.

Pour le reste, le Général de Brigade Serge Hervé NGOMA a souhaité que la coopération avec l'UNOCA se poursuive. A cet égard, il a plaidé pour une révision du programme de formation planifié pour 2020 afin d'introduire des thématiques permettant de gérer l'après Covid-19. Il a remercié les Conseillers principaux de l'UNOCA pour leur visite de courtoisie et de prise de contact, et a réaffirmé la détermination des FPN à maintenir une collaboration fructueuse avec les Nations Unies.

UNOCA – GABON : les attentes du Chef d'état-major général des Forces armées

Le Général de Brigade Yves Ditengou, nouveau Chef d'Etat-major général des Forces armées gabonaises (CEMFGA), a reçu en audience le 24 juin 2020 une délégation du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) composée du Conseiller militaire principal, le Colonel Issa Seye, et de la Conseillère principale de Police, la Commissaire Irène Gaga. Il était assisté de plusieurs proches collaborateurs, dont le Général de division Ossima Ndong, Adjoint chargé de l'Organisation et du Personnel Logistique (OPL). Après avoir transmis au CEMFGA les félicitations du Chef de l'UNOCA pour sa nomination, le Colonel Issa Seye et la Commissaire Irène Gaga ont rappelé le mandat du Bureau et évoqué la nécessité d'un partenariat avec les Forces armées gabonaises, notamment dans le domaine du renforcement des capacités des personnels. Les défis sont en effet importants, compte tenu de leur exposition aux situations et risques divers : abus et exploitations sexuels, non-respect des droits de l'homme, gestion des foules et protection des civils, entre autres. Il convient aussi de souligner leur rôle primordial dans les processus électoraux pacifiques ainsi que dans la lutte contre les nouvelles menaces, y compris la pandémie de la Covid-19.

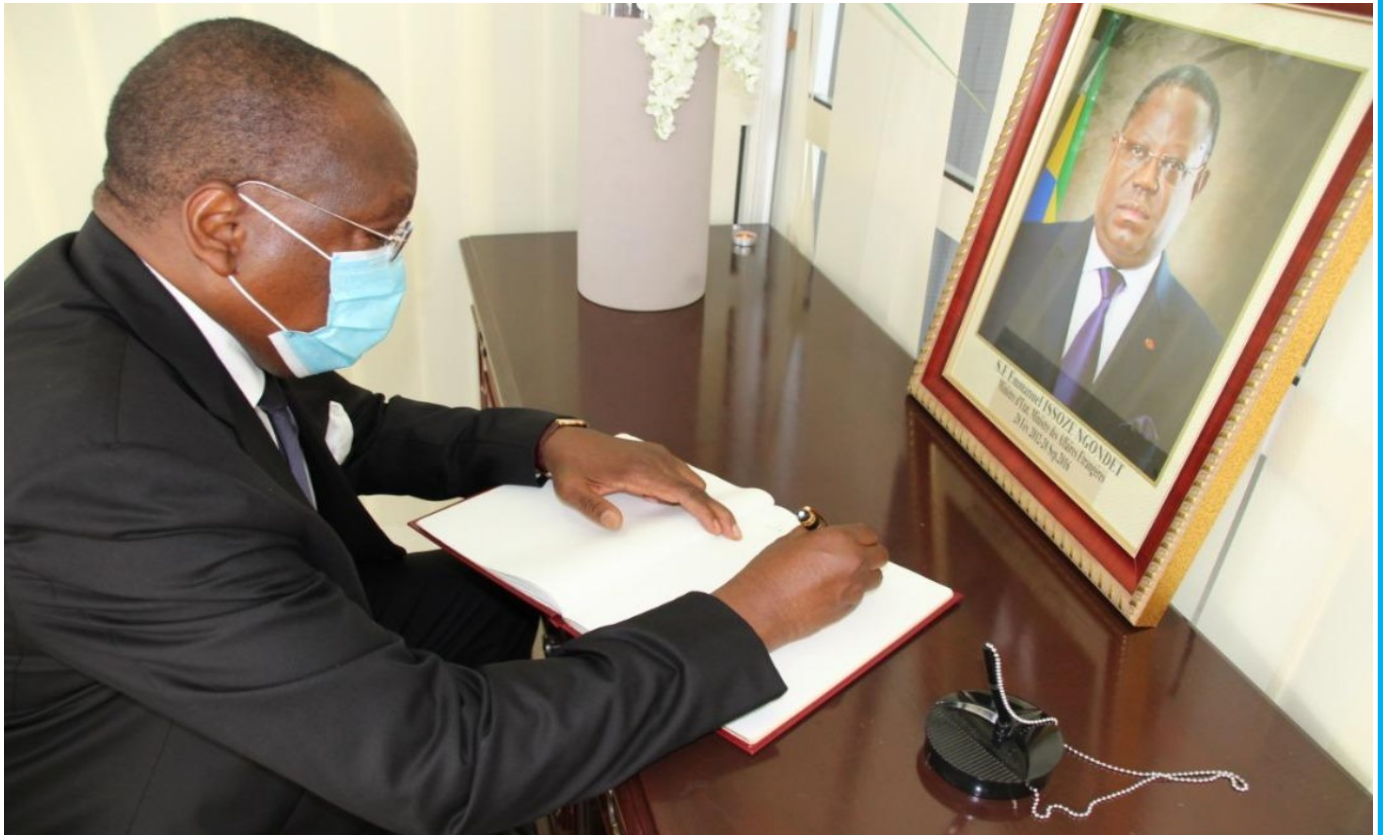
Le Chef d'Etat-major général des Forces armées gabonaises a remercié le Chef de l'UNOCA et ses conseillers pour leur démarche, en précisant qu'elle cadre parfaite-



ment avec sa vision de disposer de personnels bien instruits, formés, entraînés et opérationnels. Il a souligné que les différents engagements des Forces armées gabonaises (FAG) aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur (République centrafricaine) nécessitent le recours à des expertises particulières

qui ne sont pas forcément disponibles au niveau national. D'où son intérêt pour une coopération forte et dynamique avec l'UNOCA. Un point focal a été désigné pour faire le suivi avec le Bureau. Il s'agit du Colonel Guy-Pamphile Mouissi, Directeur général des Opérations des FAG.

Emmanuel Issoze Ngondet : hommage à « un grand ami des Nations Unies »



Le 17 juin 2020, M. François Louncény Fall s'est rendu au Ministère des Affaires étrangères pour la signature du livre de condoléances (photo ci-dessus) ouvert à la mémoire de l'ancien chef de la diplomatie gabonaise (2012 – 2016), Emmanuel Issoze Ngondet, décédé le 11 juin 2020 des suites de maladie. Au nom du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), il a

rendu hommage à l'illustre disparu, qui a été aussi Premier Ministre de septembre 2016 à janvier 2019 avant de siéger à l'Assemblée nationale comme élu du 1^{er} arrondissement de Makokou, dans l'Ogooué-Ivindo, sa province d'origine. « Nous gardons de lui le souvenir d'un grand et fidèle serviteur de son pays, un diplomate chevronné et un grand ami des Nations Unies », a-t-il noté, exprimant le vœu que son « cher ami Emmanuel » repose

en paix.

Dès l'annonce du décès de cet « homme d'Etat remarquable », le Représentant spécial avait fait part de sa vive émotion dans un tweet le 11 juin. Il avait également adressé ses « sincères condoléances au Peuple, au Gouvernement Gabonais et à sa famille ».

Emmanuel Issoze Ngondet a été inhumé le vendredi 26 juin à Makokou. Outre la médaille de

l'Assemblée nationale remise par le président de ladite institution (Faustin Boukoubi), il a été fait Grand Officier de l'Ordre National du Mérite Gabonais à titre posthume. Un moment fort intervenu peu avant l'oraison funèbre prononcée par le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale et dans laquelle il a rappelé le « dévouement », la « loyauté » et « l'abnégation » dont a fait preuve son prédécesseur durant toute sa carrière diplomatique et politique.



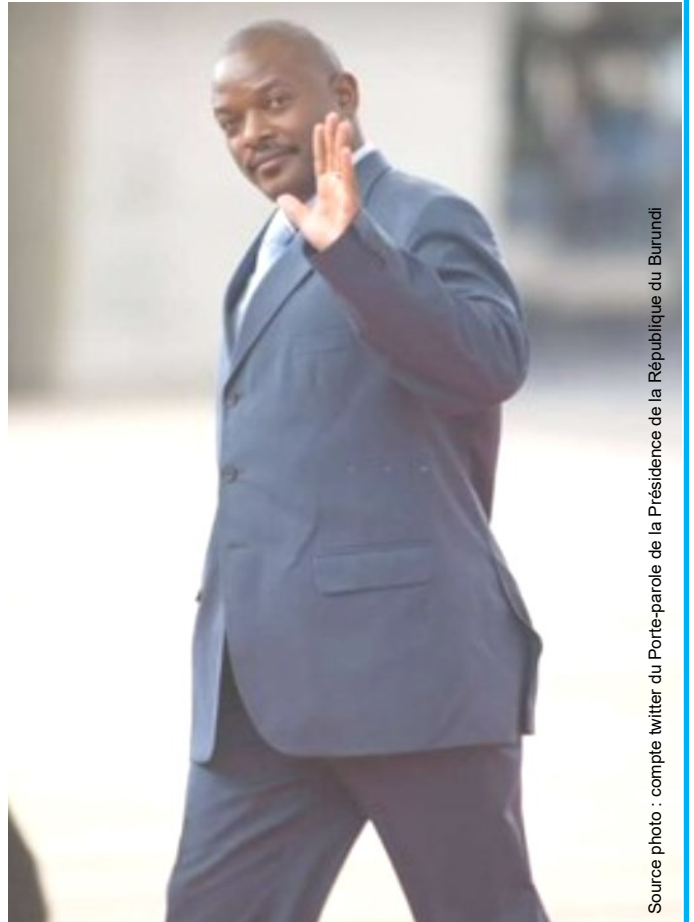
Comme l'a souligné le Représentant spécial, l'ancien Ministre gabonais des Affaires étrangères, Emmanuel Issoze Ngondet, était une haute personnalité qui défendait le travail et les valeurs de l'ONU. La Journée des Nations Unies, célébrée le 24 octobre de chaque année, lui donnait régulièrement l'occasion de communier avec la grande famille onusienne en poste au Gabon, notamment lors des expositions organisées par son département ministériel. Les images ci-dessus prises lors des 68^e et 67^e éditions en 2013 et 2012, en sont une illustration : dans le stand de l'UNOCA, le diplomate, qui a été, entre autres, Ambassadeur du Gabon auprès des Nations Unies à New York, suit attentivement les explications du Responsable de l'Information publique/UNOCA sur les activités et le mandat du Bureau.

L'émotion des Nations Unies suite au décès du Président Pierre Nkurunziza

« J'ai appris avec tristesse le décès du Président @pnkurunziza et souhaite adresser mes condoléances les plus émues à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple burundais ». C'est en ces termes que le Chef de l'UNOCA a salué, sur son compte Twitter, la mémoire de l'ancien président burundais, Pierre Nkurunziza, mort le 8 juin 2020 à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi (Centre-est). Le Secrétaire général de l'ONU a exprimé les mêmes regrets. Et dans une déclaration de son Porteparole, il a réaffirmé « la volonté des Nations Unies à soutenir le Gouvernement et le peuple burundais à faire face à la pandémie de COVID-19, ainsi que dans leurs efforts continus pour créer un avenir stable, prospère et pacifique pour tous les citoyens du pays ».

Le président Pierre Nkurunziza est décédé alors qu'il s'apprêtait à passer officiellement le flambeau à son successeur, le Général Evariste Ndayishimiye, élu à la tête du pays pour un mandat de sept ans à l'issue de la présidentielle du 20 mai. Dans ce contexte particulier, sa prestation de serment, initialement prévue le 20 août, a été avancée au 18 juin. Elle a eu lieu au stade Ingoma, dans la capitale administrative Gitega - où ont également été organisées les obsèques nationales de son prédécesseur le 26 juin, un jour qualifié de « triste » par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Burundi (voir capture d'écran ci-dessous).

Dans son discours d'investiture, le Général Evariste Ndayishimiye a promis de « continuer sur la voie » tracée par Pierre Nkurunziza, qui a dirigé le Burundi pendant 15 ans. Le nouveau Chef de l'Etat a aussi et surtout juré « fidélité à la Charte de l'Unité nationale, à la Constitution de la République du Burundi, et à la loi... ».



Source photo : compte twitter du Porteparole de la Présidence de la République du Burundi



Office of the Special Envoy for Burundi ✓ @OSEBurundi · 26 juin

À @oseBurundi nos pensées vont à la famille du défunt et au peuple burundais à l'occasion triste de l'enterrement du président Pierre Nkurunziza aujourd'hui, le 26 juin 2020.



L'ONU doit contribuer à l'éradication du racisme systémique contre les Africains

Dans une tribune le 17 juin, de hauts fonctionnaires africains ayant rang de Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations unies, dont M. François Louncény Fall, ont appelé à aller au-delà des condamnations des discriminations de toutes sortes dont sont victimes les leurs, y compris au sein de l'ONU. Ils se sont exprimés à titre personnel, au nom de la liberté de parole reconnue par la Charte de l'ONU.



Photo ONU/Evan Schneider

LES SIGNATAIRES

Tedros ADHANOM GHEBREYESUS (Ethiopie), directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; **Mahamat Saleh ANNADIF** (Tchad), représentant spécial du secrétaire général de l'ONU et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) ; **Zainab BANGURA** (Sierra Leone), directrice générale de l'Office des Nations unies à Nairobi ; **Winnie BYANYIMA** (Ouganda), directrice exécutive du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; **Mohamed Ibn CHAMBAS** (Ghana), représentant spécial du secrétaire général de l'ONU et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ; **Adama DIENG** (Sénégal), Conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU pour la prévention du génocide ; **Bience GAWANAS** (Namibie), Conseillère spéciale du secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique ; **François Louncény FALL** (Guinée), représentant spécial du secrétaire général de l'ONU et chef du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) ; **Gilbert HOUNGBO** (Togo), président du Fonds international de développement agricole (FIDA) ; **Bishar A. HUSSEIN** (Kenya), directeur général de l'Union postale universelle (UPU) ; **Natalia KANEM** (Panama), directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) ; **Mukhisa KITUYI** (Kenya), secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; **Jeremiah Nyamane MAMABOLO** (Afrique du Sud), représentant spécial conjoint et Chef de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour ; **Phumzile MLAMBO-NGCUKA** (Afrique du Sud), directrice exécutive de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) ; **Mankeur NDIAYE** (Sénégal), représentant spécial du secrétaire général de l'ONU et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ; **Parfait ONANGA-ANYANGA** (Gabon), envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Corne de l'Afrique ; **Moussa D. OUMAROU** (Niger), directeur général adjoint pour les opérations de terrain et les partenariats de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; **Pramila PATTEN** (Maurice), représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit ; **Vera SONGWE** (Cameroun), secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) ; **Hanna TETTEH** (Ghana), représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU et cheffe du Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine (UNOAU) ; **Ibrahim THIAW** (Mauritanie), secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification ; **Leila ZERROUGUI** (Algérie), représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU et cheffe de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Après les dernières semaines de protestations [photo] suite au meurtre, le 25 mai, de George Floyd alors qu'il était entre les mains de la police de Minneapolis, aux Etats-Unis, nous avons tous été indignés, en tant que hauts dirigeants d'origine africaine à l'Organisation des Nations unies (ONU), par l'injustice du racisme qui est toujours omniprésent dans le pays hôte de l'ONU et à travers le monde. On ne dira jamais assez les traumatismes profonds et les souffrances intergénérationnelles qui ont résulté de l'injustice raciale perpétrée au cours des siècles, en particulier contre les personnes d'ascendance africaine. Mais la simple condamnation des expressions et des actes de racisme ne suffit pas. Nous devons aller au-delà et faire plus.

Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a déclaré que « nous devons élever la voix contre toutes les expressions de racisme et les cas de comportement raciste ». Après le meurtre de M. Floyd, le cri « Black Lives Matter » (« les vies des Noirs comptent ») qui retentit aux Etats-Unis et dans le monde est plus qu'un slogan. La vie des Noirs, en plus de compter, est essentielle à la réalisation de notre dignité humaine commune. L'heure est venue de passer de la parole aux actes. Nous devons à George Floyd ainsi qu'à toutes les victimes de discrimination raciale et de brutalités policières, de démanteler les institutions racistes. En tant que dirigeants dans un système multilatéral, nous pensons qu'il nous incombe de parler au nom de ceux dont la voix a été réduite au silence et de plaider pour des réponses effectives de nature à lutter contre le racisme systémique, un fléau mondial qui s'est perpétué au fil des siècles.

Le meurtre choquant de George Floyd est enraciné dans un ensemble plus large et inextricable de problèmes qui ne disparaîtront pas si nous les ignorons. Il est temps que les Nations unies intensifient leurs efforts et agissent de manière décisive pour qu'il soit mis fin au racisme systémique contre les personnes d'ascendance africaine et autres groupes minoritaires « en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion », comme stipulé à l'article 1 de la Charte des Nations unies. En effet, le fondement de l'ONU est la conviction que tous les êtres humains sont égaux et ont le droit de vivre sans crainte de persécution.

C'est au plus fort du mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis et durant la période de l'émergence de nations africaines indépendantes post-coloniales qui ont rejoint les Nations unies que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR) est entrée en vigueur en 1969. Ce fut une période charnière dans l'histoire. L'effondrement de l'apartheid en Afrique du Sud, imputable en partie aux Nations unies, est l'un des accomplissements dont l'Organisation est le plus fière. Les droits de l'homme et la dignité des Noirs en Afrique ainsi qu'à travers la diaspora africaine ont résonné comme un signal puissant pour les générations futures que les Nations unies ne fermeraient pas les yeux sur la discrimination raciale et ne toléreraient pas l'injustice et le sectarisme

servis par des lois injustes. Prenant appui sur cette nouvelle ère, l'ONU doit user de son influence pour nous rappeler une fois de plus la mission inachevée d'éradiquer le racisme, et exhorter la communauté des nations à éliminer les taches du racisme sur l'humanité. Nous saluons les initiatives prises par le secrétaire général pour renforcer le discours mondial qui s'attaque au racisme systémique à tous les niveaux ainsi que ses conséquences partout où il existe, y compris au sein même de l'ONU.

Si nous voulons être de bons dirigeants, nous devons le faire par l'exemple. L'initiation et la promotion d'un changement réel exigeront une évaluation honnête de la façon dont nous appliquons la Charte des Nations unies au sein de notre institution. Notre expression de solidarité reflète bien nos responsabilités et obligations en tant que fonctionnaires internationaux de nous élever contre l'oppression et la dénoncer. En tant que dirigeants, nous partageons les convictions fondamentales et les valeurs et principes inscrits dans la Charte qui ne nous permettent pas de garder le silence. Nous nous engageons à mettre à profit notre expertise, notre leadership et nos mandats respectifs pour lutter contre les causes profondes et promouvoir les changements structurels qui doivent être mis en œuvre si nous voulons mettre fin au racisme.

Près de cinq cents ans après le début de la révolution transatlantique des Africains, nous avons atteint un point critique de l'arc de l'univers moral, à l'heure où nous approchons la fin de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine en 2024, dans quatre ans seulement. Utilisons notre voix collective pour répondre aux aspirations de nos communautés afin que l'ONU exerce son pouvoir moral en tant qu'institution pour opérer un changement mondial. Prêtons notre voix pour la réalisation de la vision transformatrice propre à l'Afrique telle que contenue dans son Agenda 2063, vision qui est conforme à l'Agenda 2030 mondial.

L'Afrique est le berceau de l'humanité et le précurseur des civilisations humaines. En tant que continent, elle doit jouer un rôle prépondérant pour que le monde puisse parachever le développement durable et la paix. Tel était le rêve des fondateurs des Nations unies, c'était aussi la ferme conviction d'éminents dirigeants ou intellectuels africains tels que le Ghanéen Kwame Nkrumah et le Sénégalais Cheikh Anta Diop.

N'oublions jamais les paroles du président sud-africain Nelson Mandela : « Nier aux gens leurs droits humains, c'est remettre en cause leur humanité même ». Gardons toujours à l'esprit l'exhortation de l'Américaine Fannie Lou Hamer, leader des droits civiques : « Personne n'est libre tant que nous ne sommes pas tous libres », qui a été reprise par le docteur Martin Luther King Jr. : « Une injustice, où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs ». Des années plus tard, leurs paroles se sont retrouvées dans la diversité de la nation arc-en-ciel, l'Afrique du Sud, et énoncées par l'homme de paix, l'archevêque Desmond Tutu, dans sa déclaration : « La libération des Noirs est une condition indispensable à la libération des Blancs : "Personne ne sera libre tant que nous ne serons pas tous libres" ».



UNOCA

Revue annuelle du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Magazine
9^{ème} édition ■ Juin 2020

RETRO 2019



UNOCA MAGAZINE, LA REVUE ANNUELLE DE L'UNOCA, EST DISPONIBLE. 2019 VOUS Y EST RACONTEE EN 24 PAGES BIEN ILLUSTRÉES.



INTERFACE

Echos du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale - UNOCA - Bulletin mensuel d'information

Une publication de l'Unité de la Communication
stratégique et de l'Information publique

Contact éditorial : Norbert N. Ouendji

Tél. Bur. + (241) 11 44 47 16 | Mobile : + (241) 65 72 23 23

Courriel : ouendji@un.org - piounoca@un.org | Adresse postale : B.P : 23773 Libreville, Gabon

Site internet : <http://unoca.unmissions.org> | twitter.com/UNOCA_NEWS | facebook.com/unoca.onu